

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 22 mai 2018 à 18h00, en la salle des plénières, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) suivant(e)s :
Robert Auclair Louise Côté Normand Morin
Sylvain Hamel André Rainville Pierre Brien

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

18.05.18

Ouverture de la séance extraordinaire du 22 mai 2018

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 18h20, après avoir constaté le quorum.

18.05.19

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 mai 2018

Il est proposé par monsieur Pierre Brien et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 22 mai 2018.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 mai 2018.
3. **Adjudication de contrat**
 - 3.1 Services professionnels – Toiture de l'aréna Jacques-Chagnon.
4. **Ressources humaines**
 - 4.1 Embauche département de la trésorerie – Poste temporaire.
5. **Finance et administration**
 - 5.1 Tournoi de golf – Entraide Jeunesse François Godbout.
6. **Loisirs et vie communautaire**
 - 6.1 Permission d'occupation IV.
 - 6.2 Place du Centenaire – Croque-livre.
7. **Service du greffe**
 - 7.1 Autorisation de signature – 10496936 Canada Inc.
8. Levée de la séance extraordinaire du 22 mai 2018.

Adopté

18.05.20

Adjudication de contrat

18.05.20.1

Services professionnels – Toiture de l'aréna Jacques-Chagnon.

ATTENDU QUE La toiture de l'aréna Jacques-Chagnon se trouve dans un état lamentable qui met en péril la structure même de l'édifice;

ATTENDU QUE Des travaux de réfection doivent être entrepris au plus tôt;

ATTENDU QUE Pour ce faire, le Directeur général a demandé une soumission à l'architecte Caroline Denommée pour la préparation de plans et devis et pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE Cette offre de services professionnels est faite en considération d'un montant de 15 527.37 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal mandate la firme d'architecte Caroline Denommée pour les services professionnels reliés à la réfection de la toiture de l'aréna Jacques-Chagnon au montant de 15 527.37 \$.

Adopté

18.05.21

Ressources humaines

18.05.21.1

Remplacement temporaire au service de trésorerie.

ATTENDU QUE La trésorière de la Ville est en congé pour une durée indéterminée;

ATTENDU QU' Afin d'éviter une surcharge de travail dans ce département, il y a lieu d'embaucher une ressource temporaire;

ATTENDU QUE Le Directeur général a rencontré madame Martine Barber, qui a déjà œuvré pour la ville de Bromont à titre de trésorière-adjointe;

ATTENDU QUE Mme Barber a accepté le poste temporaire que la Ville lui offre.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu unanimement:

Que le Conseil municipal procède à l'embauche de madame Martine Barber au poste de trésorière temporaire.

Adopté

18.05.22

Finance et administration

18.05.22.1

Tournoi de golf – Entraide Jeunesse François Godbout.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a reçu une invitation au tournoi de golf d'Entraide Jeunesse François Godbout ;

ATTENDU QUE La Ville souhaite y déléguer 4 représentants;

ATTENDU QUE Le Maire recommande l'achat d'un forfait «quatuor» et d'un billet pour le souper.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise l'inscription de 4 joueurs au
Tournoi de golf d'Entraide Jeunesse François Godbout et l'achat d'un
billet pour le souper le tout au montant de 580 \$.

Adopté

18.05.23

Loisirs et vie communautaire

18.05.23.1

Permissions d'occupation IV.

ATTENDU QU' Une course est organisée afin de financer la
restauration de la cour de l'école l'Orée-des-
Cantons;

ATTENDU QUE Cet événement qui se tiendra le 16 juin 2018,
entre 8h30 et midi, nécessite une collaboration
de la municipalité afin d'en assurer le succès et la
sécurité.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise la tenue d'une course de
financement pour la cour de l'école l'Orée-des-Cantons, laquelle
propose trois trajets, savoir :

- Trajet de 1 kilomètre (sentier des libellules via la passerelle
Stevens);
- Trajet de 5 kilomètres (Parc Robinson, rue Lewis, de la Cour,
St-Joseph, Eastern, Georges, chemin du Golf, Allen Est et
Ouest, Western, Mario, sentier des libellules côté ouest).
- Trajet de 10 kilomètres (Débarcadère d'autobus, rue Lewis,
Eastern, Georges, chemin du Golf, chemin Leclerc, chemin
Wallace, Allen est et ouest, Western, Mario, sentier des
libellules côté ouest).

Adopté

18.05.23.2

Place du Centenaire – Croque-livre.

ATTENDU QUE La Ville a versé une subvention au Yamaska
Literacy Council qui a pour mission de
promouvoir la lecture;

ATTENDU QUE L'organisme propose d'installer une boîte
Croque-livre qui offre de la littérature
gratuitement et de façon conviviale;

ATTENDU QUE La boîte sera installée par les Travaux publics à
la Place du Centenaire et entretenue par le
Yamaska Literacy Council.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que la Ville procède à l'installation d'un croque-livre à la Place du Centenaire, en partenariat avec le Yamaska Literacy Council.

Adopté

18.05.24

Service du greffe

18.05.24.1

Autorisation de signature – 10496936 Canada Inc.

ATTENDU QUE La société 10496936 Canada Inc. est une société qui se spécialise dans le nettoyage et la revitalisation des lacs en utilisant une technologie naturelle appelée le « Revitalizer »;

ATTENDU QUE Le lac de Waterloo est constitué d'un plancher de sédiments allant jusqu'à 21 pieds d'épaisseur et contient un taux élevé de phosphore ainsi qu'un faible niveau d'oxygène;

ATTENDU QUE La Ville souhaite essayer un traitement durant 6 mois et pour ce faire, doit signer une entente avec 10496936 Canada Inc.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer l'entente avec 10496936 Canada Inc. pour le traitement du lac durant 6 mois.

Adopté

18.05.25

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 22 mai 2018 est levée à 18H45.

Maire

Greffier